

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608**18 avril 2002****SOMMAIRE**

Actessa S.A., Foetz	29168	Global Advantage Funds, Sicav, Luxembourg	29153
Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29155	Granimar Holding A.G., Luxembourg	29163
Aima S.A.H., Luxembourg	29155	Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	29156
Alpha Business S.A., Luxembourg	29157	Hadmount S.A., Luxembourg	29175
Arcelor S.A., Luxembourg	29171	Handycom S.A., Luxembourg	29183
Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29184	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	29156
B.P.D. S.A., Luxembourg	29176	Hesperides Holding S.A., Luxembourg	29174
B.S.F.E. S.A., Luxembourg	29156	(Andreas) Hoves, S.à r.l., Bertrange	29152
Banaras S.A., Luxembourg	29170	HRO 17 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29153
Belconnfin S.A., Luxembourg	29158	I.S.T., Internationale Spedition und Transport S.A.H., S.A.H., Luxembourg	29165
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	29176	Interdem S.A.H., Luxembourg	29160
Bourke Investment S.A., Luxembourg	29178	International Financing Partners "I.F.P." S.A.H., Luxembourg	29177
Brach Investments S.A., Luxembourg	29139	International Golf and Leisure S.A., Eselborn	29167
Camberley Holding S.A., Luxembourg	29165	Investitre S.A. Holding, Strassen	29162
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	29160	Ivoire Télécom S.A., Luxembourg	29151
Cerbère S.A.H., Luxembourg	29154	Ivoire Télécom S.A., Luxembourg	29152
Chablis S.A., Luxembourg	29177	Jardicoop S.A., Luxembourg	29146
Chandra S.A.H., Luxembourg	29166	Jardilux S.A., Luxembourg	29146
Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Foetz	29169	Jardilux S.A.H., Luxembourg	29146
Confira Financière S.A., Luxembourg	29170	Jardipal S.A., Luxembourg	29146
Copain Holding S.A., Luxembourg	29163	JPMorgan Fleming Investment Funds, Sicav, Luxembourg	29175
Davis S.A.H., Luxembourg	29177	Kamen S.A.H., Luxembourg	29153
Designer Holding S.A.H., Strassen	29175	KB Lux Venture Capital Fund, Sicav, Luxembourg	29168
Dilos S.A.H., Luxembourg	29155	Klacken Holdings S.A., Luxembourg	29166
Dyatex S.A., Luxembourg	29164	Larchamp S.A., Luxembourg	29164
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Luxembourg	29174	Legg Mason Worldwide, Sicav, Luxembourg	29171
East Europe Investments Holding S.A., Luxembourg	29161	Lippe Holding S.A., Luxembourg	29163
Edi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29182	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	29163
Enface S.A.H., Luxembourg	29159	Magni S.A.H., Luxembourg	29159
Explor Holding S.A., Luxembourg	29160	Merlo S.A., Luxembourg	29155
Fineurogest S.A., Luxembourg	29174	Mineta S.A.H., Luxembourg	29165
Finworldgest S.A., Luxembourg	29174	Monapa Holding S.A., Luxembourg	29167
Firad S.A.H., Luxembourg	29156	Montignac S.A.H., Luxembourg	29159
Fluor S.A.H., Luxembourg	29167	Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative, Luxembourg	29178
Francis S.A.H., Luxembourg	29161	O.G.M. (Omnium Général des Médias) S.A.H., Luxembourg	29161
(La) Gaieté S.A., Luxembourg	29169		
Gardenia Holding S.A., Luxembourg	29165		

Odagon S.A.H., Luxembourg	29166	Scorenco S.A.H., Luxembourg	29166
Omnium Textile S.A., Luxembourg	29168	Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Luxem- bourg	29157
Optimetra S.A.H., Luxembourg	29162	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	29178
Pert V, Société Anonyme, Luxembourg	29170	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	29182
Pollux S.A.H., Luxembourg	29158	Sudring Holding S.A., Ettelbruck	29168
Portainvest S.A.H., Luxembourg	29176	Syron S.A.H., Luxembourg	29158
Porte Défense HPY, S.à r.l., Luxembourg	29183	Technodev S.A., Luxembourg	29157
Porte Défense Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29182	Tissart S.A., Luxembourg	29138
Prime Multibond, Sicav, Luxembourg	29170	Tissart S.A., Luxembourg	29138
Rancois Holding S.A., Luxembourg	29162	Tourtour S.A.H., Luxembourg	29161
RBR Groupe S.A.H., Luxembourg	29154	UK Hospitals N°1 S.A., Luxembourg	29139
Roscoff Holding S.A., Luxembourg	29158	Varada S.A., Luxembourg	29154
Salas International S.A., Luxembourg	29164		

TISSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.365.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TISSART S.A.

Signature / Signature

Deux Administrateurs

(03778/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TISSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.365.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 septembre 2001

Cinquième résolution

L'Assemblée décide également de remplacer le commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, par la société AUDIEX S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 30 juin 2006.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998:

a) de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 142.800.000,- (cent quarante-deux millions huit cent mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (euros) et de supprimer la mention de valeur nominale des actions. Par conséquent, le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 3.539.919,53 (trois millions cinq cent trente neuf mille neuf cent dix neuf euros et cinquante trois cents) représenté par 142.800 (cent quarante deux mille huit cents) actions sans mention de valeur nominale;

b) d'adapter en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 3.539.919,53 (trois millions cinq cent trente neuf mille neuf cent dix neuf euros et cinquante trois cents), représenté par 142.800 (cent quarante deux mille huit cents) actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

c) de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour tenir la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

TISSART S.A.

Signature / Signature

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03779/045/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

BRACH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 18.506.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 décembre 2001

Monsieur Hans de Graaf et Madame Juliette Lorang, administrateurs, ainsi que BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Commissaire aux Comptes, ont donné leur démission avec effet au 14 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03555/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

UK HOSPITALS N°1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on nineteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING UK HOSPITALS N°1, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3416.9602, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415.2288, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name.**

3. A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles («the Articles»).

4. The Company exists under the firm name of UK HOSPITALS N°1. S.A.

Art. 2. Registered Office.

3. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3. The object of the Company is to grant to Luxembourg or foreign entities loans, assistance, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, pledges or other guarantees of any kind.

4. The Company may also:

(a) raise funds, including the issue of bonds, notes, obligations and other evidences of indebtedness, and obtain loans;
(b) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(c) enter into agreements, including, but not limited to:

a. underwriting agreements, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;
b. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements; and
c. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) 1. and 2. above.

5. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital**Art. 5. Capital.**

The subscribed capital is set at nineteen thousand United Kingdom Pounds (£19,000.-), divided into nineteen (19) shares with a par value of one thousand United Kingdom Pounds (£1,000-) each, fully paid up (by 100%).

Art. 6. Form of the shares.

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of shares.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital.

3. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors**Art. 9. Board of Directors.**

3. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

4. The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

5. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

3. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

4. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

5. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a latter stage.

6. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

7. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

8. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

9. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General Powers of the Board of Directors.

a. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

b. The Company shall indemnify any Director against all actions, liabilities or expenses which he may incur by reason of him being or having been a Director of the Company, (except such (if any) which he may incur through his own wilful act, neglect or default).

Art. 12. Delegation of Powers.

3. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such

powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

4. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

5. The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company.

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 14. Statutory Auditor.

3. The Company is supervised by one or more statutory auditors, which may be shareholders or not.

4. The general meeting of shareholders appoints the statutory auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

5. The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

3. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

4. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles.

6. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

8. In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last first Friday of July, at 11.00 a.m., and for the first time in 2003.

Art. 17. Convening of general meeting of shareholders.

Any two Directors or the statutory auditors may convene other general meetings of shareholders. A general meeting of shareholders has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 18. Votes.

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 19. Business Year.

3. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2002.

4. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of Profits.

3. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

4. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

5. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

3. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

4. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 19 shares as follows:

1. STICHTING UK HOSPITALS N°1	18 shares
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 share
Total:	19 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of nineteen thousand United Kingdom Pounds (£19,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand five hundred euros.

First extraordinary general meeting of Shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

3. The Company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The following have been elected as Directors for a duration of 6 years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

(a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., residing in 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mr Rolf Caspers, director, residing in 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(c) Mr Hugo Neuman, director, residing in 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

i. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à.r.l., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

ii. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-neuf février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING UK HOSPITALS N°1, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3416.9602, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3415.2288, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

3. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts («les Statuts»).

4. La Société adopte la dénomination UK HOSPITALS N°1 S.A.

Art. 2. Siège social.

3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3. La Société a pour objet l'octroi à des entités luxembourgeoises ou étrangères de prêts, de tous concours, actions, obligations, prêts, gages, avances ou garanties de toute sorte.

4. La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, billets à ordre et autres dettes, et conclure des emprunts;
(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de billets à ordre, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

a. des contrats de garantie, des accords de distribution et des contrats de vente en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

b. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés et;

c. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) 1. et 2. ci-dessus.

5. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf mille Livres Sterling (£19.000,-), divisé en dix-neuf (19) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (£1.000,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

Art. 6. Nature des actions.

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

3. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration.

3. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

4. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

5. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

3. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

4. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

5. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

6. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

7. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

8. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

9. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

a. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

b. La Société indemniserà tout Administrateur pour toutes actions, responsabilités ou frais raisonnables qu'il aurait encouru du fait d'être ou d'avoir été Administrateur de la Société, exception faite, le cas échéant, pour les cas où il aurait encouru du fait de sa négligence, d'un manquement volontaire ou d'une faute envers la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

3. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

4. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

5. Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société.

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature de deux des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

3. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

4. L'assemblée générale des actionnaires désigne les commissaires et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

5. Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

3. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

4. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

5. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

6. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

7. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

8. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures, et pour la première fois en 2003.

Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

Deux des Administrateurs ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices.**Art. 19. Année sociale.**

3. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2002.

4. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

3. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

4. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

5. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, liquidation.**

3. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

4. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable**Art. 22. Loi applicable.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 19 actions comme suit:

1. STICHTING UK HOSPITALS N°1	18 actions
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total:	19 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de dix-neuf mille Livres Sterling (£19.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

3. L'adresse de la Société est fixée au 33 Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., demeurant au 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

b) M. Rolf Caspers, administrateur, demeurant au 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

c) M. Hugo Neuman, administrateur, demeurant au 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Fiduciaire de l'Alliance TMF, S.à.r.l., établi 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

6. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 134S, fol. 24, case 8. – Reçu 311,42 .

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

J. Elvinger.

(21436/211/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.218.

scindée en

JARDILUX S.A.

JARDIPAL S.A.

JARDICOOP S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille deux, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à LUXEMBOURG.

A comparu:

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck;

agissant en tant que mandataire du Conseil d'administration de la société anonyme JARDILUX S.A. (JLUX), établie et ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 51.218, ci-après dénommée «la Société», constituée sous la forme d'une société anonyme par acte en date du 4 mai 1995, publié au mémorial C, n° 412 du 28 août 1995.

Le conseil d'administration a conféré ledit mandat à Monsieur Fons Mangen, prénommé, lors de sa réunion en date du 13 mars 2002. La copie du procès-verbal de la réunion restera annexé au présent acte.

Ledit comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le conseil d'administration de la Société a décidé à l'occasion de sa réunion du 13 mars 2002 la scission de la Société par constitution de trois Sociétés anonymes nouvelles, ci-après dénommées les «Sociétés Nouvelles», avec les sièges et sous les dénominations suivantes:

1. JARDILUX S.A., avec siège à Luxembourg, (NJLUX)

2. JARDIPAL S.A., avec siège à Luxembourg, (JPAL)

3. JARDICOOP S.A., avec siège à Luxembourg, (JCOOP)

Les actionnaires de la Société devront approuver la scission proposée, par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux trois Sociétés Nouvelles à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dans les meilleurs délais.

La répartition des actions entre les Sociétés Nouvelles est proportionnelle à la valeur des actifs nets des Sociétés Nouvelles.

Les actions des Sociétés Nouvelles seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société seront annulées le jour de l'assemblée générale par-devant notaire, qui approuvera la scission.

Chaque actionnaire de chacune des trois Sociétés Nouvelles obtiendra sur demande un certificat représentatif des actions nominatives.

D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la Société, les opérations de la Société seront considérées à partir du 31 décembre 2001 comme des opérations réalisées pour le compte des Sociétés Nouvelles et sans qu'une ratification par les Sociétés Nouvelles ne soit requise. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant après le 1^{er} janvier 2002 seront attribués aux Nouvelles Sociétés dans les mêmes proportions que le capital social propre transféré.

A partir de cette date, les actionnaires participeront aux résultats des Sociétés Nouvelles.

Aucun avantage particulier sera attribué aux administrateurs ou aux commissaires de la Société et des Sociétés Nouvelles.

Tous les éléments actifs et passifs de la Société au 31 décembre 2001, exprimés en EUR, seront transférés et répartis comme suit aux Sociétés Nouvelles:

<i>Actif</i>	<i>JLUX</i>	<i>NJLUX</i>	<i>JPAL</i>	<i>JCOOP</i>
Actif Circulant				
Créances	2.194.903,36	1.619.506,36	575.397,00	0
Valeurs mobilières	17.955.601,26	2.352.976,68	7.159.872,28	8.442.752,30
Avoirs en banques	2.634.495,54	2.473.594,91	0	160.900,63
Comptes de Régularisation	159.441,24	21.527,51	39.622,93	98.290,80
	<u>22.944.441,40</u>	<u>6.467.605,46</u>	<u>7.774.892,21</u>	<u>8.701.943,73</u>
Passif	<i>JLUX</i>	<i>NJLUX</i>	<i>JPAL</i>	<i>JCOOP</i>
Capitaux Propres				
Capital souscrit	620.000,00	220.000,00	200.000,00	200.000,00
Réserve légale	62.000,00	22.000,00	20.000,00	20.000,00
Résultats reportés	21.860.375,33	6.225.605,46	7.163.039,47	8.471.730,40
Dettes				
Autres dettes	402.066,07	0	391.852,74	10.213,33
	<u>22.944.441,40</u>	<u>6.467.605,46</u>	<u>7.774.892,21</u>	<u>8.701.943,73</u>

Les actions de chacune des trois Sociétés Nouvelles seront réparties entre les actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Les statuts des trois nouvelles sociétés seront conformes aux projets qui suivent:

I.

JARDILUX S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JARDILUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'émission d'obligations, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros), représenté par 22.000 (vingt-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions Euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès ce jour et pendant une période de cinq ans se terminant le 20 mars 2007, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et notamment par la conversion en actions d'obligations qui seraient émises par le conseil d'administration conformément à l'article huit des présents statuts. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui peut élire un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Les premiers administrateurs et Commissaire aux Comptes seront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

1. Sont nommés administrateurs:

- * Madame Carine Reuter, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des champs;
- * Monsieur Fons Mangen, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warcken;
- * Monsieur Jean-Hugues Antoine, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19B rue du Faing;
- * Monsieur Joël Murcia, demeurant à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare;

2. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dominique Maqua, demeurant à B-6767 Torgny, 2 rue Grande.

3. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

II. JARDIPAL S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JARDIPAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'émission d'obligations, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions Euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès ce jour et pendant une période de cinq ans se terminant le 20 mars 2007, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent

être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et notamment par la conversion en actions d'obligations qui seraient émises par le conseil d'administration conformément à l'article huit des présents statuts. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui peut élire un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Les premiers administrateurs et Commissaire aux Comptes seront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

1. Sont nommés administrateurs:

- * Madame Carine Reuter, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des champs;
- * Monsieur Fons Mangel, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warcken;
- * Monsieur Jean-Hugues Antoine, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19B rue du Faing;
- * Monsieur Joël Murcia, demeurant à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dominique Maqua, demeurant à B-6767 Torgny, 2 rue Grande

3. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

III. JARDICOOP S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JARDICOOP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits

par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'émission d'obligations, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions Euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès ce jour et pendant une période de cinq ans se terminant le 20 mars 2007, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et notamment par la conversion en actions d'obligations qui seraient émises par le conseil d'administration conformément à l'article huit des présents statuts. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui peut élire un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Les premiers administrateurs et Commissaire aux Comptes seront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

1. Sont nommés administrateurs:

- * Madame Carine Reuter, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des champs
- * Monsieur Fons Mangel, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warcken
- * Monsieur Jean-Hugues Antoine, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19B rue du Faing
- * Monsieur Joël Murcia, demeurant à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare

2. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dominique Maqua, demeurant à B-6767 Torgny, 2 rue Grande

3. Le siège social de la société est établi au 9b, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 134S, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

J. Elvinger.

(25718/211/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**IVOIRE TELECOM S.A., Société Anonyme,
(anc. IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING).**

Siège social: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.651.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 61.651, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 103 du 17 février 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 74 du 6 février 1999 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 859 du 24 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Dif, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et adoption du statut de société de participations financières pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2002;

2. Changement de la dénomination de la société en IVOIRE TELECOM S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

3. Modification de l'article 4 des statuts de la société, afin de refléter le changement de statut, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans des entreprises dans le domaine des télécommunications, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent quarante-deux (542) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinquante-quatre mille deux cents Dollars des Etats-Unis (54.200,- USD) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut de société de participations financières pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en IVOIRE TELECOM S.A. et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée IVOIRE TELECOM S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, afin de refléter le changement de statut qui précède, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans des entreprises dans le domaine des télécommunications, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Becker, C. Keereman, J. Dif, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

P. Frieders.

(03623/212/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

**IVOIRE TELECOM S.A., Société Anonyme,
(anc. IVOIRE TELECOM S.A. HOLDING).**

Siège social: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

P. Frieders.

(03624/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ANDREAS HOVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 janvier 2002.

ANDREAS HOVES, S.à r.l.

Signature

(03692/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

HRO 17 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.416.

—
*Ordinary General Meeting of the Sole Shareholder held in writing in accordance with
Article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001*

Agenda:

1. Transfer of registered office of the Company;
2. Miscellaneous.

Now therefore, the Sole Shareholder of the Company resolves as follows:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST

Associé (500 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03686/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

KAMEN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 19.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2002 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(01665/000/16)

GLOBAL ADVANTAGE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.433.

We have the pleasure of inviting our shareholders to attend the reconvened

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on April 26, 2002 at 11.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of December 31, 2001 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the financial year ended December 31, 2001.
4. Action on nomination for the election of Directors and Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

(01831/755/20)

By order of the Board of Directors.

CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.833.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (01388/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

RBR GROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.135.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (01393/534/16)

Le Conseil d'Administration.

VARADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.530.

Le conseil d'administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 16 mai 2002 à 10.00 heures à Luxembourg au siège social de la société où seront discutés les points inscrits à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.
2. Examen, approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001.
4. - Election des nouveaux Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- Autoriser l'élection d'un Administrateur-Délégué par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
5. Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital de l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Directeur / Directeur / Directeur

Signatures / Signatures / Signatures

I (01405/000/27)

AIMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.065.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01396/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01397/657/15)

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01398/657/15)

DILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers.

I (01399/657/14)

FIRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.212.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01400/657/15)

B.S.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.359.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2002 à 15.30 heures, au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (01401/806/15)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2002 à 14.00 heures, au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (01402/806/15)

Le Conseil d'Administration.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mars 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01415/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Suppression de la valeur nominale des actions
5. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale
6. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication
7. Nominations statutaires
8. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
9. Divers

I (01422/795/22)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01442/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TECHNODEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.262.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Décision sur la continuation des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01798/755/19)

Le Conseil d'Administration.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01443/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01444/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01445/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SYRON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01602/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Suppression de la valeur nominale des actions
6. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 154.937,06 représenté par 300 actions sans désignation de valeur nominale
7. Conversion de la devise du capital autorisé en Euro, de sorte que le capital autorisé existant s'élève désormais à EUR 5.009.631,92
8. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 35.431,02 pour le porter de son montant actuel de EUR 5.009.631,92 à EUR 5.045.062,94 et modification subséquente de l'article 3 des statuts
9. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication
10. Divers

I (01446/795/24)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 2002 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01501/029/18)

Le Conseil d'administration.

ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 2002 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01502/029/18)

Le Conseil d'administration.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 8 mai 2002 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01503/029/18)

Le Conseil d'administration.

INTERDEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.664.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 2002 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01504/029/18)

Le Conseil d'administration.

CASH INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.196.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de CASH INVEST, SICAV, se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 3 mai 2002 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2001.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'assemblée générale ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

I (01830/755/22)

Le Conseil d'Administration.

O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.876.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 8 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01511/029/18)

Le Conseil d'Administration.

FRANCIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 2002 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01512/029/18)

Le Conseil d'Administration.

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01603/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TOURTOUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01513/029/18)

Le Conseil d'Administration.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01514/029/18)

Le Conseil d'Administration.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01515/029/18)

Le Conseil d'Administration.

INVESTITRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.539.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 7 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01799/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01516/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01517/029/18)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01604/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01518/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LARCHAMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.483.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01601/795/16)

Le Conseil d'Administration.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 mai 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01610/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SALAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.037.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01774/755/18)

Le Conseil d'Administration.

I.S.T., INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01611/506/15)

Le Conseil d'Administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01647/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 17 mai 2002 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01800/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 17 mai 2002 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01801/000/14)

Le Conseil d'Administration.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.715.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 10 mai 2002 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01782/755/17)

Le Conseil d'Administration.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.133.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01796/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SCORENCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01802/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CHANDRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.192.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CHANDRA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 2 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (01804/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FLUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2002 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01797/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01803/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.
R. C. Diekirch B 1.840.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 16.00 heures au siège de la société:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2001.
Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge au Réviseur d'entreprise.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (01806/000/19)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM TEXTILE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *14 mai 2002* à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (01367/550/19)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.614.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *6 mai 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Décharge aux Administrateurs.
- Réélection du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme de 3 ans.
- Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 29 avril 2002 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01609/755/21)

Le Conseil d'Administration.

SUDRING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.
R. C. Diekirch B 5.159.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SUDRING HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *2 mai 2002* à 11.00 heures au siège social de la société à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

I (01805/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ACTESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 26 avril 2002 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2001;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Arrondissement du capital social à 250.000,- euros;
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

II (01139/000/21)

Le Conseil d'administration.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 5.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 26 avril 2002 à 17.00 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2001;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. et des comptes consolidés de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. au 31 décembre 2001;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Arrondissement du capital social à 3.100.000,- euros;
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

II (01140/000/23)

Le Conseil d'administration.

LA GAIETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours avant l'Assemblée au siège social.

II (01157/755/19)

Le Conseil d'Administration.

BANARAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 2 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2001;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (01201/000/16)

PRIME MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.997.

Notice is hereby given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of PRIME MULTIBOND SICAV will be held at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 26, 2002 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2001
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01531/584/24)

The Board of Directors.

CONFIRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2002 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01365/045/17)

Le Conseil d'Administration.

PERT V, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.560.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers.

II (01408/045/18)

Le Conseil d'Administration.

LEGG MASON WORLDWIDE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.031.

Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company which will take place at the offices of LEGG MASON WORLDWIDE at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the «Company»), on April 26, 2002 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2001 and to approve the auditor's report thereon.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2001.
3. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG as the independent auditors for the following fiscal year.
4. To transact such other business as may properly come before the meeting.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shares present or represented and voting.

Shareholders who wish to vote by proxy should return the proxy form to the Company or send it by fax (confirmed by mail) to the attention of Ms. Helen Hegarty, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) SCA, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (fax +352 47 40 66 520) as to arrive no later than April 24, 2002, close of business.

II (01559/801/24)

The Board of Directors.

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.454.

Les actionnaires de la société anonyme ARCELOR sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour et propositions de résolutions:

1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires
2. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2001
Proposition de résolution (première résolution):
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires, approuve dans toutes leurs parties les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir pour ARCELOR un bénéfice d'EUR 290,07.
3. Affectation du résultat
Proposition de résolution (deuxième résolution)
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice d'EUR 290,07 à la réserve légale.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2001
Proposition de résolution (troisième résolution)
L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2001.
5. Décharge aux commissaires pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2001
Proposition de résolution (quatrième résolution)
L'assemblée générale décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2001.

6. Nomination d'un réviseur d'entreprises

Proposition de résolution (cinquième résolution)

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG Audit, Luxembourg, tant pour les comptes de la société anonyme ARCELOR que pour les comptes consolidés du groupe ARCELOR, pour une période se terminant avec le contrôle des comptes de l'exercice 2004.

Remarque

ARCELOR, société anonyme de droit luxembourgeois, a été constituée le 8 juin 2001.

Le premier exercice social a été clos le 31 décembre 2001 et l'Assemblée générale des actionnaires aura à délibérer sur les comptes sociaux non consolidés.

A la clôture de la période sous revue, ARCELOR n'avait pas d'activité opérationnelle propre.

La société établira à partir de l'exercice 2002 des comptes consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 25 avril 2003.

L'Assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'administration rappelle que les conditions pour pouvoir assister à l'Assemblée générale ou s'y faire représenter sont les suivantes:

1. Actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR: conditions pour assister personnellement

Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR reçoivent par courrier un pli contenant entre autres un avis de convocation avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions ainsi qu'un formulaire leur permettant d'annoncer soit leur présence à l'Assemblée, soit leur volonté de s'y faire représenter (ce formulaire étant appelé ci-après «le Formulaire»).

Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR le 19 avril 2002 au plus tard sont admis à l'Assemblée sans autre formalité. Ils sont néanmoins priés d'annoncer leur présence à l'aide du Formulaire qu'ils renverront dûment rempli, daté et signé pour le 19 avril 2002 au plus tard à EURO EMETTEURS FINANCE, 48 Boulevard des Batignolles, F-75850 Paris Cedex 17, mandatée à cet effet par ARCELOR.

Quant aux actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée, ils se conformeront aux instructions données au point 3 a) ci-après.

Il est rappelé que, conformément à l'article 6.4 des statuts, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives et aucune signification d'un transfert ne sera reconnue par ARCELOR pendant la période allant du 20 avril 2002 jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002.

2. Actionnaires non inscrits personnellement dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR: conditions pour assister personnellement

a) Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'EUROCLEAR FRANCE pourront assister personnellement et voter à l'Assemblée en faisant parvenir à EURO EMETTEURS FINANCE, 48 Boulevard des Batignolles, F-75850 Paris Cedex 17, mandatée à cet effet par ARCELOR, le Formulaire dûment rempli, daté et signé, accompagné d'un certificat d'immobilisation indiquant notamment le nombre d'actions détenues et constatant le blocage desdites actions jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002 (ci-après «le certificat d'immobilisation»). Ces documents devront parvenir à EURO EMETTEURS FINANCE le 19 avril 2002 au plus tard.

Le Formulaire et le certificat d'immobilisation devront être sollicités auprès de la banque, du dépositaire professionnel de titres ou de l'institution financière auprès de laquelle ou duquel les actions sont détenues en compte. Les intermédiaires précités pourront se procurer le Formulaire auprès de EURO EMETTEURS FINANCE, 48 Boulevard des Batignolles, F-75850 Paris Cedex 17 (Tél. +33 1 55 30 59 88; Fax +33 1 55 30 59 30).

b) Les actionnaires détenant leurs actions auprès d'une entité adhérente au SERVICIO DE COMPENSACIÓN Y LIQUIDACIÓN DE VALORES S.A. pourront assister personnellement et voter à l'Assemblée en demandant à la banque, au dépositaire professionnel de titres ou à l'institution financière auprès de laquelle ou duquel leurs actions sont détenues en compte une «tarjeta de asistencia» et un «certificado de legitimación». Le «certificado de legitimación» doit confirmer l'immobilisation desdites actions jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002. La «tarjeta de asistencia» ainsi que le «certificado de legitimación» devront parvenir à l'entité espagnole de liaison, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA S.A., Clara del Rey 26, E- 28004 Madrid, le 19 avril 2002 au plus tard. Ces Documents seront ensuite centralisés par EURO EMETTEURS FINANCE à Paris (France).

c) Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de CLEARSTREAM BANKING, Luxembourg, ou d'EUROCLEAR BANK, Bruxelles, pourront assister personnellement et voter à l'Assemblée en donnant instruction en ce sens à la banque, au dépositaire professionnel de titres ou à l'institution financière auprès de laquelle ou duquel leurs actions sont détenues en compte, et en faisant procéder à l'immobilisation desdites actions jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002. Ces instructions ainsi que le certificat d'immobilisation devront parvenir via CLEARSTREAM BANKING, Luxembourg, ou EUROCLEAR BANK, Bruxelles, à la banque centralisatrice, la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, le 19 avril 2002 au plus tard. Ces instructions et certificats seront ensuite centralisés par EURO EMETTEURS FINANCE à Paris (France).

3. Conditions pour voter par procuration

a) Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR et ceux détenant leurs actions par l'intermédiaire d'EUROCLEAR FRANCE pourront se faire représenter à l'Assemblée en faisant par-

venir une procuration à EURO EMETTEURS FINANCE, 48 Boulevard des Batignolles, F-75850 Paris Cedex 17, mandatée à cet effet par ARCELOR, pour le 19 avril 2002 au plus tard. Ils devront utiliser à cette fin le Formulaire, celui-ci leur permettant, s'ils le souhaitent, de donner des instructions de vote au mandataire.

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'EUROCLEAR FRANCE devront annexer un certificat d'immobilisation au Formulaire. Ils devront solliciter le Formulaire et le certificat d'immobilisation auprès de la banque, du dépositaire professionnel de titres ou de l'institution financière auprès de laquelle ou duquel leurs actions sont détenues en compte. Les intermédiaires précités pourront se procurer le Formulaire auprès de EURO EMETTEURS FINANCE, 48 Boulevard des Batignolles, F-75850 Paris Cedex 17 (Tél. +33 1 55 30 59 88; Fax +33 1 55 30 59 30).

b) Les actionnaires détenant leurs actions auprès d'une entité adhérente au SERVICIO DE COMPENSACIÓN Y LIQUIDACIÓN DE VALORES S.A. pourront se faire représenter à l'Assemblée en donnant instruction en ce sens à la banque, au dépositaire professionnel de titres ou à l'institution financière auprès de laquelle ou duquel leurs actions sont détenues en compte, et en faisant procéder à l'immobilisation desdites actions jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002 à travers l'obtention d'un «certificado de legitimación». Ces instructions, ainsi que le «certificado de legitimación», devront parvenir à l'entité espagnole de liaison, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA S.A., Clara del Rey 26, E- 28004 Madrid, le 19 avril 2002 au plus tard. Les instructions et certificats seront ensuite centralisés par EURO EMETTEURS FINANCE à Paris (France).

c) Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de CLEARSTREAM BANKING, Luxembourg, ou d'EUROCLEAR BANK, Bruxelles, pourront se faire représenter à l'Assemblée en donnant instruction en ce sens à la banque, au dépositaire professionnel de titres ou à l'institution financière auprès de laquelle ou duquel leurs actions sont détenues en compte, et en faisant procéder à l'immobilisation desdites actions jusqu'à la clôture de l'Assemblée le 26 avril 2002. Ces instructions ainsi que le certificat d'immobilisation devront parvenir via CLEARSTREAM BANKING, Luxembourg, ou EUROCLEAR BANK, Bruxelles, à la banque centralisatrice, la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, le 19 avril 2002 au plus tard. Les instructions et certificats seront ensuite centralisés par EURO EMETTEURS FINANCE à Paris (France).

4. Demande de documents

Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement le rapport de gestion, les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2001, le rapport des commissaires ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration aux numéros et adresses suivants:

- soit directement auprès des services d'ARCELOR:
- au siège social - Service Titres -
Tél. +352 4792 2187
Fax +352 4792 2548
- à Liège - Direction des Affaires Juridiques -
Tél. +32 4 2366830
Fax +32 4 2366847
- à Madrid - Service Relations investisseurs -
Tél. +34 91 596 94 31 ou +34 902 152 153
Fax +34 91 596 94 60 ou +34 98 512 6088
- à Paris - Service Relations investisseurs -
Tél. +33 141259898
Fax +33 141259780
- soit en s'adressant:
- pour le Grand-Duché de Luxembourg, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Tél. +352 4242 3039 ou + 352 4242 2992
Fax +352 4242 2979
- pour la France, à EURO EMETTEURS FINANCE, 48 bld des Batignolles, F-75850 Paris
Tél. +33 1 55 30 59 88
Fax +33 1 55 30 5930
- pour la Belgique, à FORTIS BANQUE BRUXELLES
Tél. + 32 2 565 5449
Fax + 32 2 565 5340
- pour l'Espagne, à BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
Tél. +34 913747007
Fax +34 913746969

Tous ces documents peuvent également être téléchargés à partir du site Internet www.arcelor.com sous la rubrique «assemblée» à compter du 9 avril 2002.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour le Conseil d'administration

F. Mer / J. Kinsch

Les Présidents

II (01460/000/150)

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 24.146.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
5. Divers.

II (01465/696/15) Le Conseil d'Administration.

FINWORLDGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.389.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01466/696/14)

Le Conseil d'Administration.

FINEUROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.387.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01468/696/14)

Le Conseil d'Administration.

E.H.I., EURO HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 72.268.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01469/696/14)

Le Conseil d'Administration.

DESIGNER HOLDING S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
H. R. Luxemburg B 42.224.

Die Herren Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 29. April 2002 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrates und Bericht des Aufsichtskommissars.
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanzen und Gewinn- und Verlustrechnungen, sowie Ergebniszuweisungen per 31. Dezember 1999.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (01624/698/15)

Le Conseil d'Administration.

JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 49.663.

The Shareholders are hereby convened to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on April 26, 2002 at 12.00 noon, at JPMorgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors.
2. Presentation and approval of the Report of the Auditors.
3. Approval of the Financial Statements for the financial year ended December 31, 2001.
4. Ratification of the co-option of Mr Iain O S Saunders, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Veit O Schuhen in replacement of Mr Christian Jacobs, Mr Philippe Coppé, Professor Dr L Gleske and Count Diego du Monceau de Bergendal, resigning Directors.
5. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended December 31, 2001.
6. Election of the following Directors: Mr Iain O S Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Veit O Schuhen until the next Annual General Meeting.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting.
8. Approval of Directors' Fees.
9. Allocation of the results for the financial year ended December 31, 2001.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to JPMorgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (Client Services Department, fax + 352 3410 8000), no later than April 24, 2002 by close of business in Luxembourg.

Luxembourg, April 17th, 2002.

II (01793/755/34)

By order of the Board of Directors.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (01467/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

H. R. Luxembourg B 42.248.

Der Verwaltungsrat des obengenannten SICAV freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 26. April 2002 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001 und Beschluss über die Verwendung des Ertrages (d.h. Vorschlag, die folgenden Dividenden auszuschütten.
 - Euro 68,00 pro Aktie mit Dividendenausschüttung an die Aktionäre des Blue Danube Fund Teilfonds-Currency Opportunity
 - Euro 75,00 pro Aktie mit Dividendenausschüttung an die Aktionäre des Blue Danube Fund Teilfonds-Futures Select
 Der Dividendenabschlag erfolgt am 30. April 2002, Auszahlungstag ist der 8. Mai 2002).

4. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während der Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2001 endete.

5. Satzungsgemäße Ernennungen

6. - Genehmigungserteilung an den Verwaltungsrat, die Verschmelzung des Teilfonds «Diversified Futures» mit dem Teilfonds «Futures Select» (aufnehmender Teilfonds) vorzunehmen.
- Genehmigungserteilung an den Verwaltungsrat, die Verschmelzung des Teilfonds «Futures Plus» mit dem Teilfonds «Futures Dynamic» (aufnehmender Teilfonds) vorzunehmen.

Diese Beschlüsse sind von den Aktionären der betroffenen Teilfonds sowie von den Aktionären des Fonds zu treffen.

7. Allfälliges

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2001 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre sind darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

II (01638/755/35)

Der Verwaltungsrat.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
6. Divers.

II (01488/696/16)

Le Conseil d'Administration.

PORTAINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.607.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PORTAINVEST S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Fixation du capital social en euros.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, bd Prince Henri à Luxembourg.

II (01534/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 29 avril 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01550/534/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS 'I.F.P.' S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS 'I.F.P.' S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 29 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, bd Prince Henri à Luxembourg.

II (01535/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.714.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 29 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01552/534/16)

Le Conseil d'Administration.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener, le vendredi 26 avril 2002 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport général du conseil d'administration.
2. Rapport des commissaires aux comptes et du réviseur.
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes, de l'annexe et du rapport de gestion.
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.
5. Affectation des résultats.
6. Divers.

II (01612/000/18)

Le conseil d'administration.

BOURKE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.740.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2001 que la démission de la société WELLINGTON LIMITED en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

La société GALINA INCORPORATED, ayant son siège social à The Lake Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau commissaire aux comptes. Elle sera responsable pour l'audit des comptes à partir de 1997 et terminera le mandat du commissaire aux comptes précédent, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03707/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

STAR VENTURE I S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and one, on the twentieth of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a resolution taken by the board of directors in its meeting held on December 11, 2001; copy of the minutes of said meeting, after having been signed in various parts by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company STAR VENTURE I S.c.p.A., having its registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 77 547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the Mémorial C, number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 13, 2000, published in the Mémorial C, number 570 of July 25th, 2001 and on November 23 and December 4, 2001, not yet published.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- EUR) divided into one hundred and sixty-five thousand seven hundred (165,700) shares, comprising:

(i) one hundred and forty thousand seven hundred (140,700) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of sixty-nine million six hundred and forty-six thousand five hundred euro (69,646,500.- EUR) have been paid on the A Shares.

III) Pursuant to the resolutions of the board of directors of December 11, 2001, the Unlimited Shareholder has decided to redeem thirty-six thousand one hundred and eighty (36,180) Redeemable Shares («A Shares») of the Company.

Pursuant to Article 11 of the Articles of Incorporation, the A Shares are redeemed by the Company pro rata to the number of issued A Shares held by each Limited Shareholder at their issue price which corresponds to their nominal value of five euro (5.- EUR) together with the issue premium of four hundred and ninety-five euro (495.- EUR), as follows:

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* one thousand eight hundred (1,800) A Shares are redeemed from G.P.P INTERNATIONAL S.A., with registered office at 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, at a total price of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.a, with registered office at Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l, with registered office at Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.P.A., with registered office at Corso Galileo Galilei, 12, I-20126 Torino (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* three thousand six hundred (3,600) A Shares are redeemed from EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland), at a total price of one million eight hundred thousand euro (1,800,000.- EUR);

* one thousand eight hundred (1,800) A Shares are redeemed from GESTIELLE MERCHANT S.P.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero, with registered office at Via Anfiteatro 9, I- 37121 Verona (Italy), at a total price of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from BANCA INTESA S.P.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at Rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from SUMMIT INTERNATIONAL S.A., with registered office at 27, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* three thousand six hundred (3,600) A Shares are redeemed from GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 33, rue Albert 1^{er}, L - 1117 Luxembourg, at a total price of one million eight hundred thousand euro (1,800,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 7, Val Ste Croix, L - 1371 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from MONTEPASCHI VITA S.p.a., with registered office at Via San Giovanni Della Croce 3, I - 00162 Roma (Italy), at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* one thousand two hundred and sixty (1,260) A Shares are redeemed from STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of six hundred and thirty thousand euro (630,000.- EUR);

* one thousand and eighty (1,080) A Shares are redeemed from MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of five hundred and forty thousand euro (540,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* one thousand eight hundred (1,800) A Shares are redeemed from AZUFIN S.A., with registered office at 26, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, at a total price of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR);

* two thousand three hundred and forty (2,340) A Shares are redeemed from FINSAP INVESTMENTS S.A., with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, at a total price of one million one hundred and seventy thousand euro (1,170,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, Place d'Argent, L - 1413 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* nine hundred (900) A Shares are redeemed from MGO LUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of four hundred and fifty thousand euro (450,000.- EUR);

* five thousand four hundred (5,400) A Shares are redeemed from VEGASTAR S.A., with registered office at 7, Val St Croix, L - 1371 Luxembourg, at a total price of two million seven hundred thousand euro (2,700,000.- EUR),

The amount of one hundred and eighty thousand nine hundred euro (180,900.- EUR) is allocated to the special reserve provided for by Article 49-8 5) of the Luxembourg company law.

The Unlimited Shareholder has resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty thousand nine hundred euro (180,900.- EUR) so as to bring it down from its present amount of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- EUR) to six hundred and forty-seven thousand six hundred euro (647,600.- EUR) by means of cancellation of the thirty-six thousand one hundred and eighty (36,180) redeemed A Shares of the Company and to re-allocate the amount of one hundred and eighty thousand nine hundred euro (180,900.- EUR) to the reserve for issue premium.

As a consequence of such reimbursement of part of the share premium and of the cancellation of the thirty-six thousand one hundred and eighty (36,180) redeemed A Shares and of the capital reduction resulting therefrom, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. Two first paragraphs. The Company has an issued capital of six hundred and forty-seven thousand six hundred euro (647,600.- EUR) divided into one hundred and twenty-nine thousand five hundred and twenty (129,520) shares, comprising:

- (i) one hundred and four thousand five hundred and twenty (104,520) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);
- (ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-one million seven hundred and thirty-seven thousand four hundred euro (51,737,400.- EUR) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 80,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le vingt décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en sa réunion du 11 décembre 2001; copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.c.p.A., avec siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 77 547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 570 du 25 juillet 2001 et en date des 23 novembre et 4 décembre 2001, non encore publiés.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- EUR) divisé en cent soixante-cinq mille sept cents (165.700) actions comprenant:

- i) cent quarante mille sept cents (140.700) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinq cents euros (69.646.500,- EUR) ont été payées sur les Actions A.

III) Conformément aux résolutions du conseil d'administration du 11 décembre 2001, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder au rachat de trente-six mille cent quatre-vingts (36.180) Actions Rachetables («Actions A») de la Société.

Conformément à l'Article 11 des Statuts, les Actions A sont rachetées par la Société au pro rata du nombre d'Actions A émises détenues par chaque Actionnaire Commanditaire à leur prix d'émission qui correspond à leur valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) ensemble avec la prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,- EUR), comme suit:

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., avec siège social à Via Turati 16/18, I- 20121 Milano (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000.- EUR);

* mille huit cents (1.800) Actions A sont rachetées de G.P.P INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, à un prix total de neuf cent mille euros (900.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.a, avec siège social à Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l, avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.P.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei, 12, I-20126 Torino (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* trois mille six cents (3.600) Actions A sont rachetées de EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social à A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande), à un prix total de un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR);

* mille huit cents (1.800) Actions A sont rachetées de GESTIELLE MERCHANT S.P.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero, avec siège social à Via Anfiteatro 9, I- 37121 Verona (Italie), à un prix total de neuf cent mille euros (900.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de BANCA INTESA S.P.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8, I- 20100 Milano (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social à Rua da Cooperativa Agricola BL D 2° C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de SUMMIT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 27, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* trois mille six cents (3.600) Actions A sont rachetées de GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à 33, rue Albert 1^{er}, L - 1117 Luxembourg, à un prix total de un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., avec siège social à 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de MONTEPASCHI VITA S.p.a., avec siège social à Via San Giovanni Della Croce 3, I - 00162 Roma (Italie), à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* mille deux cent soixante (1.260) Actions A sont rachetées de STAR INVESTORS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de six cent trente mille euros (630.000,- EUR);

* mille quatre-vingts (1.080) Actions A sont rachetées de MAYLUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de cinq cent quarante mille euros (540.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de RE SOLE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* mille huit cents (1.800) Actions A sont rachetées de AZUFIN S.A., avec siège social à 26, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, à un prix total de neuf cent mille euros (900.000,- EUR);

* deux mille trois cent quarante (2.340) Actions A sont rachetées de FINSAP INVESTMENTS S.A., avec siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, à un prix total de un million cent soixante-dix mille euros (1.170.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de MASTAR INVEST S.A., avec siège social à 3, Place d'Argent, L - 1413 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* neuf cents (900) Actions A sont rachetées de MGO LUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR);

* cinq mille quatre cents (5.400) Actions A sont rachetées de VEGASTAR S.A., avec siège social à 7, Val St Croix, L- 1371 Luxembourg, à un prix total de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR).

Le montant de cent quatre-vingt mille neuf cents euros (180.900,- EUR) est alloué à la réserve spéciale prévue par l'Article 49-8 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

L'Actionnaire Commandité a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt mille neuf cents euros (180.900,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- EUR) à six cent quarante-sept mille six cents euros (647.600,- EUR) par l'annulation de trente-six mille cent quatre-vingts (36.180) Actions A de la Société rachetées et de réallouer le montant de cent quatre-vingt mille neuf cents euros (180.900,- EUR) à la réserve pour prime d'émission.

En conséquence du remboursement partiel de la prime d'émission et de l'annulation des trente-six mille cent quatre-vingts (36.180) Actions A rachetées et de la réduction de capital en résultant, les deux premiers alinéas de l'Article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deux premiers alinéas.** La Société a un capital émis de six cent quarante-sept mille six cents euros (647.600,- EUR) divisé en cent vingt-neuf mille cinq cent vingt (129.520) actions comprenant:

i) cent quatre mille cinq cent vingt (104.520) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante et un millions sept cent trente-sept mille quatre cents euros (51.737.400,- EUR) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison des présentes, sont estimés à environ 80.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

P. Frieders.

(03629/212/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

STAR VENTURE I S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 77.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

P. Frieders.

(03630/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

EDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.032.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002.

EDI, S.à r.l.

Signature

(03693/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PORTE DEFENSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500,-

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.315.

*Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with
Article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001*

Agenda:

1. Transfer of registered office of the Company;
2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BRP EUROPEAN PROPERTIES LTD

Associé (257,70 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l.

Associé (237,30 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

HRO INVESTMENTS LTD

Associé (5 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03688/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500,-

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.314.

*Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with
Article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001*

Agenda:

1. Transfer of registered office of the Company;

2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HB CAYMAN LTD

Associé (286,40 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

PB CAYMAN LTD

Associé (138,20 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

YB CAYMAN LTD

Associé (75,40 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03690/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

HANDYCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.752.

L'an deux mille un, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANDYCOM S.A. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 75, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 70.752, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 735 du 2 octobre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Royer, employée privée, demeurant à Thionville (France),

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrasig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Emmanuel Hening, directeur, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise avec la restriction qu'il n'est autorisé à continuer le commerce de la société que pendant un délai qui ne pourra excéder six (6) mois à compter de la mise en liquidation.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, V. Royer, L. Braun, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

P. Frieders.

(03622/212/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ARCUS INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 69.044.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

V. Jean / P. Prime-Maron

Mandataire principal / Fondé de Pouvoir

(04102/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.